

## 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

**LEIMAY**

Code GIFAP : SC (Suspension concentrée)  
200 g/l d'amisulbrom

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide à usage agricole utilisable en pomme de terre.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PHILAGRO France  
Parc d'Affaires de Crécy  
10 A rue de la voie lactée  
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or  
France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58  
fds@philagro.fr

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

0800 21 01 55  
ORFILA 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

Classification selon :

- **Règlement 1272/2008** et ses Adaptations au Progrès Technique (ATP)

#### Classes et catégories de danger

Carcinogénicité, cat. 2  
Dangers pour le milieu aquatique aigu, cat. 1  
Dangers pour le milieu aquatique chronique, cat. 1

#### Mentions de danger

H351 : Susceptible de provoquer le cancer  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Selon Règlement 1272/2008

Pictogrammes SGH



**ATTENTION**

Mention

d'avertissement

Mentions de danger

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.  
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de Prudence  
- Prévention

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P391 : Recueillir le produit répandu.  
SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes].  
SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau en pomme de terre.

### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélange

##### Composition / Information sur les composants dangereux :

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique
1	17,7	348635-87-0	Amisulbrom : 3-(3-bromo-6-fluoro-2-methylindol-1-ylsulfonyl)-N,N-dimethyl-1H-1,2,4-triazole-1-sulfonamide
2	0 à 30	99734-09-5	Polyarylphténol éthoxylé
3	0 à 30	161074-85-7	Alkylpolyglucoses
4	0 à 30	157707-88-5 24634-61-5	Sorbate de potassium

  

Numéro	N° CE	Annex-1 listing	Pictogramme(s) SGH Règ. 1272/2008	Mention(s) de danger Règ. 1272/2008
1	/	/	SGH07, SGH08, SGH09	H351, H319, H400, H410
2	/	/	-	H412
3	/	/	SGH05	H318
4	/	/	-	-

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

- Généralités** En cas de contact/d'exposition, si des troubles apparaissent ou si les symptômes persistent, obtenir un avis médical (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison).
- Inhalation** Sortir de l'atmosphère nocive. Mettre à l'air frais et au repos.
- Peau** Retirer les vêtements souillés. Les laver avant de les réenfiler. Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
- Yeux** Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet.
- Ingestion** NE PAS faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche immédiatement avec de l'eau.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Susceptible de provoquer le cancer.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique conseillé.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable, eau.

Moyen d'extinction inapproprié : jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes : dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes de soufre et d'azote et composés halogénés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.

#### Autre information

Limiter l'épandage des fluides d'extinction, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes :** Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter des gants de protection, des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.  
Éloigner les sources d'inflammation.  
Evacuer la zone à risque.
- Pour les secouristes :** Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Porter des gants de protection (nitrile), des lunettes de sécurité ou un masque de protection du visage et un vêtement de protection approprié.  
Éloigner les sources d'inflammation.  
Evacuer la zone à risque ou consulter un expert.

## LEIMAY

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de renversement (liquide), éponger immédiatement à l'aide d'un absorbant adéquat tel que des sciures de bois ou de l'argile absorbante sous forme de granulés. Balayer, ramasser avec une pelle et placer dans des récipients scellés. Creuser profondément les sols contaminés et les placer dans des fûts. Utiliser un tissu mouillé pour nettoyer les sols et tout autre objet contaminé, le placer également en récipient scellé. Evacuer tous les déchets et vêtements contaminés de la même manière en tant que « déchet chimique » et assurer la destruction en conformité avec la réglementation. Ne pas entraîner les résidus dans les canalisations ou autres voies d'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour les consignes de protection individuelle, voir section 8.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées.

Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.

Ne pas boire, manger, ni fumer lors de la manipulation des produits et dans le lieu de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Prévention des incendies et explosions

Pas de recommandations spécifiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker le récipient d'origine étiqueté et bien fermé ; dans un endroit sec, frais, ventilé et à l'abri des rayons du soleil.

Autre information : ne pas mélanger avec de l'eau (sauf pour l'utilisation finale et normale du produit).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir l'étiquette.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

Il n'y a pas de limite d'exposition nationale pour ce produit.

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est requis pour ce type de produit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques

Assurer une ventilation adéquate.

#### Protection individuelle :

##### Respiratoire

Porter de préférence un masque couvrant tout le visage avec une cartouche adaptée pour les vapeurs organiques, les poudres ou les aérosols (filtre de type AP).

##### Mains

Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et la longueur minimale de 30 ou 35 cm.

##### Yeux

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection.

##### Peau et corps

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Autre information

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

### Pour les utilisateurs professionnels de produit phytopharmaceutiques.

#### L'opérateur doit porter :

- Pendant le mélange/chargement :
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
  - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
  - Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
  - Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés cat. III type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

- Pendant l'application :

#### Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;

#### Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation et les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;

Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;

*Si application avec pulvérisateur à dos ou avec lance tenue à la main :*

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
- Vêtement imperméable, tablier ou blouse à manches longues conforme à la réglementation certifié de catégorie III et de type PB 3 à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
  - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
  - Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
  - Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
  - Combinaison de travail cote polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant ;
  - Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues) certifiés cat. III type 3 PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

**Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées :**

Pour protéger le travailleur, porter une combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Pas d'odeur caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	8,1 (solution à 1% à 20°C)
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Préparation bout à 102°C
Point d'éclair	Non déterminé car préparation bout à 102°C
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	1,8 x 10 <sup>-8</sup> Pa at 25°C (amisulbrom)
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	1,13 g/ml (20°C)
Densité apparente	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Dispersable dans l'eau (solubilité de l'amisulbrom technique = 0,11 mg/l à 20°C)
Coefficient de partage n-octanol/ eau	Non applicable (Log P <sub>o/w</sub> amisulbrom technique = 4,4)
Température d'auto-inflammabilité	> 400°C
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité dynamique	120 à 3000 mPa.s (à 20°C) - 50 à 2000 mPa.s (à 40°C)
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Aucune
Propriétés comburantes	Aucune

### 9.2. Autres informations

Densité relative de la vapeur (air = 1)	Non déterminé
Tension de surface	29 (concentré) à 40 (dilué) mN/m (à 20°C)

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.2. Stabilité chimique

Stable pour un minimum de 2 ans dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

## LEIMAY

### 10.4. Conditions à éviter

Instable dans des conditions de pH et de température extrêmes, et si exposition aux UV. Stable dans des conditions normales de stockage.

### 10.5. Matières incompatibles

Les bases fortes, les acides ou les agents oxydants forts, tels que les chlorates, les nitrates et les peroxydes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, consulter la section 5.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Nom** LEIMAY

#### Toxicité aiguë

**DL<sub>50</sub> Voie orale** Rat : > 5000 mg/kg

**DL<sub>50</sub> Voie dermale** Rat : > 2000 mg/kg

**CL<sub>50</sub> Voie inhalatoire (4 heures)** Rat : > 6,43 mg/l

#### Irritation

**Peau** Non irritant

**Yeux** Lapin : faiblement irritant

**Sensibilisation** Cobaye : non sensibilisant (Test Buehler 9 applications)

Les données suivantes sont applicables aux substances listées ci-dessous :

#### Autres informations toxicologiques

Amisulbrom (substance active)

- Genotoxicité : négatif

- Cancérogénicité (rat, souris) : effet carcinogène

- Tératogénicité : pas d'effet tératogène

La classification du mélange est donc requise pour la suspicion de provoquer un cancer (H351).

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Ce produit devant être utilisé en pulvérisation dans l'agriculture, les voies d'exposition les plus probables sont les voies cutanée et / ou inhalatoire.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### 12.1. Toxicité

**Nom** LEIMAY

**Poisson** Toxicité aiguë, CL<sub>50</sub>-96h (*Cyprinus carpio*) = 1,9 mg/l

**Daphnie** Toxicité aiguë, CE<sub>50</sub>-48h (*Daphnia magna*) = 44 µg/l

**Algues** Toxicité aiguë, CE<sub>50</sub>-72h (*Pseudokirchneriella subcapitata*) = 42 µg/l

**Abeille** Toxicité aiguë de contact, DL<sub>50</sub> (*Apis mellifera*) : > 100 µg s.a./abeille

Toxicité aiguë orale, DL<sub>50</sub> (*Apis mellifera*) : > 100 µg s.a./abeille

**Nom** Amisulbrom (substance active)

**Oiseau** Toxicité aiguë orale, DL<sub>50</sub> (Colin de Virginie et canard colvert) : > 2000 mg/kg

**Ver de terre** Toxicité aiguë orale, CL<sub>50</sub> (*Eisenia foetida*) : > 1000 mg/kg de sol

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Nom** Amisulbrom (substance active)

**Dégradation biotique** Non facilement biodégradable

**Dégradation abiotique** Hydrolyse : pH4 : DT<sub>50</sub> = 163 jours à 25°C

pH7 : DT<sub>50</sub> = 140 jours à 25°C

pH9 : DT<sub>50</sub> = 16 jours à 25°C

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Nom** Amisulbrom (substance active)

**Bioaccumulation** log P<sub>o/w</sub> = 4,4

Facteur de bioconcentration (BCF) = 176

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Nom** Amisulbrom (substance active)

K<sub>f oc</sub> = 8156 - 44231

La substance est donc légèrement mobile à immobile dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non requis (un rapport sur la sécurité chimique n'est pas exigé)

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement.

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés et rincés. Les rendre inutilisables et se conformer à la réglementation en vigueur pour l'élimination. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les reliquats de produit doivent être éliminés en conformité avec la réglementation. Ils peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Les EPI usagés font également l'objet d'une récupération spécifique. Ils doivent être collectés dans un sac dédié transparent.

---

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

*Transport terrestre : ADR / RID*

*Transport fluvial : ADN*

*Transport maritime : IMO / IMDG*

*Transport aérien : ICAO-TI / IATA-DGR*

#### 14.1. Numéro ONU

3082

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR / RID / ADN : Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (contient de l'amisulbrom)

IMO / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (contains: amisulbrom)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

#### 14.4. Groupe d'emballage

III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR / RID / ADN : OUI

IMDG : Polluant marin : OUI

IATA : OUI

#### 14.6. Précautions particulières à prendre

Pas d'autre précaution spécifique

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

---

### 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

---

#### 15.1. Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique proposée pour les installations classées pour l'environnement (ICPE) : 4510

Délai de rentrée = 6 heures après la fin de la pulvérisation.

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

---

### 16. AUTRES INFORMATIONS

---

**Sections modifiées lors de la mise à jour :** modifications majeures des sections 2, 3, 13 ; modifications mineures des sections 1, 4, 6, 8, 11, 16

**Source des données :** FDS 150302\_NC224 20SC\_CLP for FR ver1 et RAC

**Code formulation :** NC-224 20 SC 03

#### Libellé intégral des mentions de dangers apparaissant en section 3 :

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

#### Signification des sigles :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS : Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
Selon les règlements 1907/2006/CE (REACH) et 453/2010/CE  
**LEIMAY**

CE<sub>50</sub> : Concentration moyenne efficace  
CL<sub>50</sub> : Concentration létale moyenne  
DL<sub>50</sub> : Dose létale moyenne  
DT<sub>50</sub> : Temps requis par une substance active pour se dissiper de 50 %  
FBC (ou BCF) : Facteur de bioconcentration  
IATA : Association internationale du transport aérien  
IATA-DGR : Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par "l'Association internationale du transport aérien" (IATA)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale  
ICAO-TI : Instructions techniques par "l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale" (OACI)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
Koc : Coefficient d'absorption  
PBT : Persistant Bioaccumulable et Toxique  
PBT/vPvB : Persistante, Bioaccumulable et toxique/Très persistant et très bioaccumulable  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
SGH (ou GHS) : Système Global Harmonisé

---

CE DOCUMENT N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES QUI Y SONT MENTIONNES. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.  
Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de PHILAGRO France relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.

---